



Carte séjour pour parent d'un enfant français

Par **imaaane**, le **10/07/2011 à 16:23**

je voudrais savoir c'est quoi les pièces qu'on devrait fournir pour demander une carte séjour parent d'un enfant français?

Par **corimaa**, le **10/07/2011 à 16:28**

Et depuis ce temps, vous n'avez jamais eu de nouvelle de votre mari ???? Avez vous essayé de contacter sa famille, ses amis ? Vous avez été frapper à sa porte ?

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 16:29**

Vous devrez déjà apporter les preuves que l'enfant est Français

Par **imaaane**, le **10/07/2011 à 16:55**

non j'ai pas eu de nouvelle du tout j'ai été chez lui avec ma tante mais personne répond, j'ai pas contacté sa famille parce qu'ils étaient pas d'accord pour notre mariage. mais j'ai essayé de le contacter lui il répond pas au tel et quand je mets inconnu il répond après quand il sait que c'est moi il raccroche sans m'expliquer pourquoi il fait ça.

Par **imaaane**, le **10/07/2011 à 16:59**

mimi493

son papa a lui a fait la nationalité française parce que son papa est français,et meme on a fait la reconnaissance anticipée tous les deux avant la naissance.merci à vous de me repondre

Par **corimaa**, le **10/07/2011 à 17:16**

Il va falloir prendre un avocat et demander le divorce. Vous ne pouvez pas rester dans cette situation.

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 17:21**

[citation]son papa a lui a fait la nationalité française [/citation] ça n'existe pas ça. Un enfant est ou non français, son parent ne lui fait pas une nationalité.

Vous devez avoir la preuve que l'enfant est Français (demandez son CNF)

Par **pat76**, le **17/07/2011 à 16:15**

Bonjour

Article 18 du Code Civil:

Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français.

Article 19-3 du Code Civil:

Est français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né.

Le papa est né en France?